

Extrait de la
Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne
Bruxelles, 4 – 5 avril 2011

Conclusions de la Présidence

Remarques préliminaires

1. La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne s'est tenue, à l'invitation conjointe des Présidents du Parlement fédéral belge, à Bruxelles, du 3 au 5 avril 2011. Les Présidents ou leurs représentants de trente-sept chambres des vingt-sept États membres de l'Union européenne ainsi que le Président du Parlement européen ont participé à la Conférence. Les Présidents des cinq pays candidats à l'adhésion ont également pris part à la Conférence. La Conférence a été co-présidée par M. André Flahaut, Président de la Chambre des représentants, et M. Danny Pieters, Président du Sénat.

[....]

2. Le mardi 5 avril 2011, la Conférence a abordé la question de la crise financière en Europe et ses conséquences pour les budgets nationaux : rôle des parlements et coopération entre les parlements dans la gouvernance économique européenne et le semestre européen. Cette partie des travaux s'est déroulée sous forme de réunion informelle selon le format un plus un, soit un Président ou son représentant et un Conseiller par Chambre ou Parlement.

Par ailleurs, la Conférence a repris ses travaux consacrés au suivi parlementaire de la PESC et de la PSDC.

[...]

3. Durant la partie la plus informelle de la Conférence, selon le format un plus un, le Président du Sénat français, M. Gérard Larcher, a introduit le thème relatif à « la crise financière en Europe et ses conséquences pour les budgets nationaux et la stabilité de l'euro : rôle des parlements et coopération entre les parlements dans la gouvernance économique européenne et le semestre européen ».

Au cours du débat, les intervenants ont rappelé les attentes très fortes des citoyens européens quant aux mesures à prendre afin de faire face aux conséquences budgétaires de la crise financière et économique.

Les intervenants nous ont éclairé sur la façon dont les Etats et les Parlements Nationaux ont réagi à la crise et ont préparé le semestre européen.

Plusieurs méthodes de travail ont été mises en place dans certains pays pour répondre aux engagements européens par une collaboration entre les assemblées parlementaires (majorité et opposition) et les gouvernements, en veillant à y associer les élus du Parlement Européen.

Évoquant le « semestre européen », un nouvel outil a été mis en place par le Conseil européen pour renforcer la gouvernance économique de l'Union européenne et de la zone euro, ils ont débattu de la proposition du Président de l'Assemblée nationale française visant à organiser, selon des modalités à convenir, une réunion interparlementaire annuelle, réunissant les présidents des commissions chargées du budget des parlements nationaux et les présidents des commissions concernées du Parlement européen afin de débattre de la coordination de la politique

budgétaire des États membres.

[....]

Conclusions de la présidence

[....]

Concernant la crise financière en Europe et ses conséquences pour les budgets nationaux et la stabilité de l'euro : rôle des parlements et coopération entre les parlements dans la gouvernance économique européenne et le semestre européen

1. Les Présidents ont souligné la nécessité de renforcer la gouvernance économique de l'Union européenne et d'assurer la stabilité de la zone euro, les Présidents prennent acte de la volonté exprimée par le Conseil européen des Chefs d'État et de gouvernement des 24 et 25 mars 2011 d'associer pleinement les parlements nationaux et le Parlement européen à la mise en œuvre des politiques destinées à faire face à la crise, à préserver la stabilité financière et à progresser sur la voie d'une croissance durable.
2. Les Présidents saluent la nouvelle procédure, dite du « Semestre européen », mise en place par l'Union européenne afin de renforcer sensiblement la coordination des politiques budgétaires au sein de l'Union, parallèlement aux mesures prises dans le cadre de la stratégie 2020 ont insisté sur la transparence et la bonne information de l'opinion publique.
3. À cet égard, ils constatent que beaucoup de modalités pratiques restent à préciser et, notamment, le rôle exact des parlements dans le cadre du « Semestre européen ». Ils saluent les initiatives prises par la Commission économique et monétaire et la Commission du Budget du Parlement européen de procéder à des échanges de vues sur les modalités de l'intervention

parlementaire dans la mise en œuvre du « Semestre européen ».

4. Les Présidents soutiennent la proposition formulée par le Président de l'Assemblée nationale française de concrétiser le nécessaire dialogue budgétaire entre le Parlement européen et les parlements nationaux en organisant une réunion interparlementaire annuelle, une « Conférence budgétaire », réunissant les présidents des commissions chargées du budget des parlements nationaux et les présidents des commissions concernées du Parlement européen et selon les modalités à préciser.
5. Les Présidents soulignent que cette concertation doit avoir une plus-value : la convergence doit porter sur la quantité des données et leur qualité. L'équilibre est à trouver entre les mesures de solidarité, les mesures d'austérité et les mesures qui encouragent la recherche et le développement, le développement durable et la politique de l'emploi, en vue notamment de prévenir autant que faire se peut les crises qui pénalisent les plus démunis.
6. Il est suggéré aussi que la base de données IPEX (Interparliamentary EU Information Exchange) soit élargie à l'échange de l'information et des points de vue relatifs au semestre européen et à la gouvernance économique. Cela renforcerait la visibilité d'IPEX en permettant aux utilisateurs externes d'avoir accès à l'information pertinente.